



Règlement local de publicité (RLP)

Le règlement local de publicité (RLP) est un document de planification de l'affichage publicitaire sur le territoire communal ou intercommunal. Il permet d'adapter la réglementation nationale aux spécificités locales.

Les publicités, enseignes et pré-enseignes, sont soumises à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie. Leur installation doit être conforme à des conditions de densité et de format et faire l'objet de déclaration ou d'autorisation préalables en mairie ou en préfecture.

Vous trouverez ci-dessous les documents en vigueur :

- [Enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité](#)
- [Rapport et conclusions du Commissaire enquêteur](#)
- [Rapport de présentation](#)
- [Règlement](#)
- [Plan de zonage](#)
- [Annexes](#)
- [Plan limites agglomération](#)
- [Délibération](#)



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43